AVERTISSEMENTS AGRICOLES

DP 7-318 35526

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PÉRIODIQUE

ABONNEMENT ANNUEL : 70 F.

ÉDITION DE LA STATION DE BOURGOGNE ET FRANCHE-COMTÉ - COTE-D'OR - SAONE-&-LOIRE - YONNE - NIÈVRE - JURA - DOUBS - HAUTE-SAONE - TERRITOIRE DE BELFORT

SERVICE DE LA PROTECTION DES VÉGÉTAUX

Z.I. NORD - B.P. 194 - 21206 BEAUNE CEDEX - Tél. (80) 22.19.38

Régisseur de recettes de la Direction Départementale de l'Agriculture - C. C. P. DIJON 3405.12 K

Bulletin n° 18 - 11 Juin 1981

VIGNE

MILDIOU - OIDIUM - TORDEUSES DE LA GRAPPE : Se reporter aux indications du bulletin n° 17 du 4 juin 1981.

COCHENILLES : Ces parasites sont localement en recrudescence en particulier dans le Chablisien. Dans les parcelles infestées, deux traitements d'été sont recommandés: le premier à la sortie des larves, le deuxième 15 à 20 jours plus tard avec l'un des produits suivants : *oléoparathion : 25 g. matière active/hl ; parathion : 30 g.m.a./hl ; méthidathion : 40 g/hl* (*Ultracide*). Actuellement les premières éclosions ne sont pas observées. Notre prochain bulletin fera le point sur l'évolution des cochenilles.

ARBRES FRUITIERS

TAVELURES : Les dernières pluies ont encore été à l'origine de quelques projections d'ascospores. Une nouvelle application doit donc être envisagée dans toutes les plantations.

Dans les vergers indemnes de tavelures, cette intervention sera certainement la dernière, par contre dans les vergers où des taches sont présentes, la protection devra être poursuivie.

Sur pommier, ajouter un anti-oïdium.

CARPOCAPSE DES POMMES ET DES POIRES : Le premier vol se poursuit et les premières éclosions devraient être observées dès la fin de la semaine. En conséquence, un premier traitement est conseillé dès réception du bulletin. Cette application pourra se réaliser en même temps que le traitement anti-tavelures. Utiliser l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active à l'hectolitre d'eau) :
azinphos éthyl et méthyl : 40 ; carbaryl : 75 ; décaméthrine : 0,75 ; dialiphos : 75 ; diazinon : 30 ; diéthion : 100 ; diflubenzuron : 10 ; diméthoate : 50 ; fénitrothion : 50 ; fenthion : 50 ; formothion: 50 ; malathion : 75 ; méthidathion : 30 ; oléoparathion : 20 - parathion méthyl : 30 ; parathion méthyl encapsulé : 28,8 ; parathion éthyl : 25 ; perméthrine : 4 ; phosalone : 60 ; phosmet : 50 ; phosphamidon : 40.

PETITS FRUITS

ANTHRACNOSE SUR CASSISSIER, GROSEILLIER : Des dégâts d'anthracnose sont notés localement sur groseillier surtout, mais aussi sur cassissier. Aussi une intervention doit être envisagée actuellement en utilisant l'un des produits conseillés dans notre bulletin n° 8 du 9 Avril.

OIDIUM : On profitera du traitement anthracnose pour réaliser le troisième traitement oïdium. Nous rappelons que la *triforine* (*Saprol*) est efficace contre ces deux maladies.

HOUBLON

MILDIOU : Les conditions météorologiques ayant été très favorables à l'extension de la maladie, il importe de maintenir une excellente protection sur l'ensemble de la végétation.

P.118

CULTURES LÉGUMIÈRES

MILDIOU DE L'OIGNON : Renouveler l'application.

MILDIOU SUR POMME DE TERRE : Dans les secteurs les plus précoces les pommes de terre atteignent le stade début floraison.

Aucune tache n'est signalée actuellement, mais les pluies orageuses du 3 juin et du début de cette semaine ont été très favorables à l'implantation de la maladie.

En conséquence un premier traitement préventif devra être réalisé dès que possible.

Les fongicides utilisables contre le mildiou de la pomme de terre peuvent être classés en deux groupes :

1 - Fongicide à action préventive :

. *Produits cupriques (nombreuses spécialités)*
. *Produits organiques de synthèse : mancozèbe, zinèbe, propinèbe, captafol, chlorothalonil, folpel, métirame de zinc, fendinacétate + manèbe*
. *Associations diverses : surtout à base de cuivre et de l'un des produits organiques cités ci-dessus.*

2 - Fongicide à action préventive et à effet stoppant :

. *cymoxanile* (anciennement appelé *curzate*) associé à un ou plusieurs autres fongicides :

- *cymoxanile + mancozèbe (Fulvax, Rémiltine, Rémiltine S)*
- *cymoxanile + captafol + folpel (Sygan)*

. *métalaxyl associé au cuivre (Acylon bleu), au folpel (Acylon F) ou au mancozèbe (Acylon P).*

L'effet stoppant serait de l'ordre de 1 à 2 jours pour le cymoxanile, de 3 jours pour le métalaxyl.

Ces deux matières actives sont rapidement absorbées par la plante après traitement, les mettant ainsi à l'abri du lessivage. De plus les produits à base de métalaxyl assurent une protection des organes formés après le traitement.

DORYPHORE SUR POMME DE TERRE : Les premières larves de doryphore sont observées dans de nombreuses plantations.

Lors du traitement anti-mildiou, ajouter si nécessaire un insecticide à la bouillie.

SEPTORIOSE DU CELERI : Les repiquages viennent de commencer. La protection doit être assurée en réalisant un traitement avec l'un des produits suivants (dose exprimée en grammes de matière active par hectolitre) :
oxyquinoléate de cuivre : 60 ; bénomyl : 40 ; carbendazime : 40 ; carbatène + manèbe : 40 + 120 ; captafol : 160 ; mancozèbe : 160 ; manèbe : 160 ; propinèbe : 210 ; thiophanate méthyl : 70.

C É R É A L E S

Les cultures de blé d'hiver sont au stade floraison et celles d'orge d'hiver et d'escourgeon sont au stade fin floraison à début maturation (grain laiteux).

SYNTHESE DES OBSERVATIONS

Maladies du pied (*PIETIN VERSE, FUSARIOSE*) : Pas d'évolution par rapport aux semaines précédentes.

Maladies des feuilles et des épis :

RHYNCHOSPORIOSE : Apparition des premières taches sur épis surtout en SAONE-et-LOIRE.

SEPTORIOSE : Faible progression sur les dernières feuilles et apparition de quelques symptômes sur les épis dans 20 % des parcelles de SAONE-et-LOIRE et de COTE D'OR.

OIDIUM : Stabilisation de la maladie en général. Les parcelles de blé d'hiver de HAUTE-SAONE sont plus attaquées sur les trois dernières feuilles et 20 % de parcelles d'orge d'hiver de l'YONNE présentent quelques symptômes sur épis.

.../_..

ROUILLE BRUNE ET ROUILLE NAINE : Ces deux maladies ne progressent pas. Les attaques restent importantes en SAONE-et-LOIRE.

ROUILLE JAUNE : Les attaques sont toujours observées sur Talent, Lutin et parfois Hardi dans l'YONNE et dans la NIEVRE. Un foyer sur Sonja a été noté à LA SALLE au sud de la SAONE-et-LOIRE.

Ravageurs :

CECIDOMYIES : Signalées localement dans la Plaine Dijonnaise et au nord du JURA.

PUCERONS : Isolés le plus souvent à l'exception du nord de la SAONE-et-LOIRE où quelques parcelles présentent des colonies sur épis.

PRECONISATIONS

Maladies des feuilles et des épis :

Les traitements sur orge d'hiver et escourgeon sont déconseillés compte tenu du stade des cultures.

Pour la majorité des blés d'hiver, nous sommes à la période limite de rentabilité des traitements contre la *FUSARIOSE*, la *SEPTORIOSE* et *l'OIDIUM*. En effet toute intervention devient inutile 15 jours après le début de l'épiaison.

Pour les blés d'hiver les plus tardifs une application fongicide peut se justifier si les trois dernières feuilles présentent des symptômes de *SEPTORIOSE* ou *d'OIDIUM* ou si la *FUSARIOSE* est notée sur la base de la tige et sur les premiers noeuds.

Rappelons que les traitements *ROUILLE JAUNE* se justifient à l'apparition des premières pustules dans vos parcelles.

Pour le choix des fongicides se reporter à nos bulletins précédents.

Ravageurs :

CECIDOMYIES : Se reporter à notre bulletin n° 15 du 21 mai 1981.

PUCERONS : A l'exception de certaines parcelles du nord de la SAONE-et-LOIRE, toute intervention est actuellement déconseillée.

Les cultures doivent être surveillées depuis l'épiaison jusqu'au stade laiteux. Les risques sont élevés si la population est en croissance rapide (double en 5 jours ou triple en 8 jours).

Une intervention se justifie si 1 épi sur 2 est infesté (par au moins 5 pucerons) ou s'il est observé 10 pucerons par épi (en moyenne). Le comptage se réalisera sur 5 épis consécutifs en 10 endroits de la parcelle.

Les produits dangereux pour les abeilles sont interdits à cette période. L'application se fera avec l'un des produits suivants :

Matières actives	Spécialités commerciales	Doses en l.ou kg/ha de P.C.
pyrimicarbe	Pirimor G	0,25 kg
phosalone	Zolone liquide Zolone bas volume Azofène liquide	1,75 l. 6,00 l. 1,75 l.
bromophos	Nexion EC 40 Sovi-Nexion 25 em. Rhodianex	1,00 l. 1,50 l. 1,50 l.
endosulfan	Thiodane super Thiodan 35 CE	1,50 l. 1,50 l.
dialiphos + endosulfan	Fendix	1,50 l.
thiométon + endosulfan	Serk	1,50 l.
éthiophencarbe + oxydéméton méthyl	Croneton MR	1,00 l.

L'Ingénieur en Chef d'Agronomie
Chef de la Circonscription phytosanitaire
"Bourgogne et Franche-Comté"
G. VARLET

P183